



Commune de Calonne-sur-la-Lys

Compte-Rendu des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mai à vingt heures, les Membres du Conseil se sont réunis, suivant convocation du vingt-trois mai deux mil dix-huit, sous la présidence de Monsieur Dominique QUESTE, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Dominique QUESTE, Maire ; Mesdames Roseline TILLIER, Monique ZAJAC, Maires-Adjointes ; Messieurs Didier LEGRAND, Bruno RAECKELBOOM, Marcel CAPPON, Maires-Adjoints ; Mesdames Jacqueline DUQUENNE, Sandrine LOUCHART, Katy LEMAILLE, Claudine LEBLANC, Karine BOURTEEL, Nicole BELLENGIER et Cindy JOLY, Conseillères municipales et Messieurs Laurent TISON, Antony BAUDELLE, Dominique WIERUSZEWSKI, Xavier DELSERT et Ludovic DE BOM, Conseillers Municipaux.

Etai(en)t Excusé(s) :

Etai(en)t Absent(s) :

Procuration(s) :

Monsieur David BECUE donne procuration à Mme Nicole BELLENGIER

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner son/sa secrétaire. Madame Karine BOURTEEL est appelé(e) à ces fonctions, qu'il/elle accepte ; il/elle recevra l'aide d'un personnel administratif pour la rédaction du procès-verbal de séance, les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations.

Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

DELIBERATION 201805342 Installation d'un nouveau conseiller municipal

Considérant la démission de Monsieur Guy DHELLEMMES le 4 mai 2018,

Considérant son remplacement à compter de cette date par Monsieur Laurent TISON suivant de liste, qui a accepté de devenir conseiller municipal,

Le Conseil Municipal :

- Prend acte de la démission de Monsieur Guy DHELLEMMES,
- Prend acte de l'installation au sein du conseil municipal de Monsieur Laurent TISON.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805343 Approbation du compte-rendu de conseil municipal du treize avril deux mil dix-huit

Lecture faite des délibérations de la séance du treize avril deux mil dix-huit, l'assemblée n'émet pas d'observations et adopte à la majorité (18 Pour, 1 Abstention(s)) le procès-verbal.

Monsieur le Maire, en propose la signature au Registre des Comptes-rendus des délibérations du Conseil Municipal.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805344	Modification des commissions communales
-------------------------------	--

Monsieur le Maire sollicite Monsieur Laurent TISON, Conseiller municipal pour intégrer les différents commissions suivantes :

Education Jeunesse – Vie culturelle – Affaires sociales :

Roseline TILLIER, Katy LEMAILLE, Dominique WIERUSZEWSKI, Xavier DELSERT, Sandrine LOUCHART, Karine BOURTEEL, David BECUE, Cindy JOLY, **Laurent TISON.**

Sécurité, communication et démocratie locale :

Didier LEGRAND, Roseline TILLIER, Antony BAUDELE, Katy LEMAILLE, Bruno RAECKELBOOM, **Laurent TISON.**

Bâtiments, travaux Patrimoine :

Monique ZAJAC, Antony BAUDELE, Dominique WIERUSZEWSKI, Bruno RAECKELBOOM, Didier LEGRAND, Claudine LEBLANC, Nicole BELLENGIER, Ludovic DE BOM.

Espaces verts, agriculture et voirie :

Bruno RAECKELBOOM, Dominique WIERUSZEWSKI, Claudine LEBLANC, Xavier DELSERT, Sandrine LOUCHART, Monique ZAJAC, Karine BOURTEEL.

Finances

Marcel CAPPON, Roseline TILLIER, Dominique WIERUSZEWSKI, Jacqueline DUQUENNE, Bruno RAECKELBOOM, Didier LEGRAND, Monique ZAJAC, Nicole BELLENGIER, Cindy JOLY, **Laurent TISON.**

Sports :

Marcel CAPPON, Roseline TILLIER, Katy LEMAILLE, Dominique WIERUSZEWSKI, Claudine LEBLANC, Ludovic DE BOM, Cindy JOLY.

Animations et Fêtes :

Le Conseil Municipal.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

DELIBERATION 201805345	Modification de la composition du Comité de Jumelage – Membre de droit
-------------------------------	---

Conformément aux statuts du Comité de Jumelage l'association se compose de membres de droit à savoir, Monsieur le Maire et neuf représentants du conseil municipal élus.

Par délibération n°201702260 du 16 février 2017, ont été nommés :

- 1) Mme Roseline TILLIER
- 2) M. Guy DHELLEMMES
- 3) Mme Katy LEMAILLE
- 4) Mme Jacqueline DUQUENNE
- 5) Mme Karine BOURTEEL
- 6) M. Bruno RAECKELBOOM
- 7) M. Dominique WIERUSZEWSKI
- 8) M. Antony BAUDELE
- 9) Mme Claudine LEBLANC

En raison de la démission de Monsieur Guy DHELLEMMES, un nouveau membre élu doit être nommé.

Monsieur Marcel CAPPON propose sa candidature.

Est nommé membre de droit du Comité de Jumelage Monsieur Marcel CAPPON.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

DELIBERATION 201805346	Modification des délégués au Syndicat des Eaux
-------------------------------	---

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que Monsieur Guy DHELLEMMES, élu démissionnaire, était délégué titulaire au Syndicat des Eaux de Gonnehem.

Considérant que Mme Claudine LEBLANC se présente pour le remplacement du délégué titulaire.

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire.

Est élue à l'unanimité (19 Pour) Madame Claudine LEBLANC

Les délégués au Syndicat des Eaux sont :

Les délégués titulaires : Mme Monique ZAJAC et Mme Claudine LEBLANC

Le délégué suppléant : M. Antony BAUDELLE

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805347	Modification des membres du Centre Communal d'Action Sociale
-------------------------------	---

Monsieur le Maire précise que par délibération n°201701255 du 11 janvier 2017 ont été déclarés élus :

- **Liste « Calonne-sur-la-Lys – un nouvel élan » :**

1. Mme Roseline TILLIER
2. Mme Sandrine LOUCHART
3. Mme Karine BOURTEEL
4. M. Guy DHELLEMMES
5. M. Xavier DELSERT

- **Liste « Continuons pour Calonne-sur-la-Lys »**

1. Mme Nicole BELLENGIER

Monsieur Laurent TISON propose sa candidature en remplacement de Monsieur Guy DHELLEMMES, élu démissionnaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 Pour) approuve cette candidature.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805348	Subventions Fêtes Communales
-------------------------------	-------------------------------------

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Commune de Calonne-sur-la-Lys dans le cadre de leurs activités et prestations qu'elles peuvent offrir aux administrés dans le cadre des Fêtes Communales.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marcel Cappon.

Monsieur Marcel CAPPON, Maire-Adjoint, porte à connaissance de l'assemblée les propositions de la commission pour l'attribution des subventions.

(65748)	
A.C.P.G.	250 €
APE Marcel Pagnol	250 €
AEP Sacré Coeur	250 €
A.S. Calonne	900 €
Calonne Congo Solidarité	500 €
Comité des Fêtes	800 €

Gym pour Tous	250 €
Famille Française	250 €
JL Auto Sport	170 €
Passion Peinture	250 €
Société de Chasse	250 €
Ligue national contre le cancer	500 €
	4 620 €

Le Conseil à l'unanimité (19 Pour) autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement des subventions désignées ci-dessus.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

DELIBERATION 201805349	Subvention Parcours du Coeur
-------------------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Marcel CAPPON.

Monsieur Marcel CAPPON, Maire-Adjoint, sollicite l'assemblée pour le versement d'une subvention à la Fédération Française de Cardiologie pour un montant de **100 euros** comme l'année dernière.

Après délibération, l'assemblée, à la majorité (16 Pour , 3 Abstention(s)) décide d'allouer la somme de **100 euros**.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805350	Prime Lycéen
-------------------------------	---------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Roseline Tillier, Maire-adjointe.

Madame Roseline TILLIER Maire-Adjointe, demande la reconduction de la prime lycéen pour l'année scolaire 2018-2019 pour un montant de **35 euros**.

Cette prime est attribuée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire ou postal. La date limite de dépôt au secrétariat de mairie est le 23 novembre 2018.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité (19 Pour).

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération

DELIBERATION 201805351	Participation transport piscine Ecole Marcel Pagnol
-------------------------------	--

Madame Roseline TILLIER, Maire-Adjointe, informe l'assemblée de la demande formulée par l'Ecole Marcel Pagnol concernant le déplacement en autocar au Centre Aquatique de Béthune pour l'**activité piscine durant l'année scolaire 2018-2019** pour les élèves de CM1 et CM2. Le **coût prévisionnel** de cette prestation s'élève à **900 euros TTC** pour douze allers/retours.

Après délibération, le Conseil à l'unanimité (19 Pour) accorde cette participation qui sera réglée sur présentation de facture(s) du prestataire.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente Délibération.

DELIBERATION 201805352	Ecritures comptables
-------------------------------	-----------------------------

Monsieur Marcel CAPPON, Maire-adjoint, précise à l'assemblée qu'à la demande de la trésorerie les écritures comptables doivent être prises concernant la cession de l'ancien fourgon.

Concernant les opérations de cession à prendre en charge, il y a lieu d'émettre :

1/ pour l'enregistrement du prix de vente :

- Un titre ordinaire de nature cession au compte 775 pour 1 800 euros

2/ pour la sortie du bien de l'inventaire :

- Un titre d'ordre budgétaire de nature cession au compte 2182 chapitre 040 pour 15 876 euros numéro d'inventaire 06/06/V
- Un mandat d'ordre budgétaire de nature cession au compte 675 chapitre 042 pour 15 876 euros

3/ pour la moins-value :

- Un titre d'ordre budgétaire de nature cession au compte 776 chapitre 042 pour 14 076 euros
- Un mandat d'ordre budgétaire de nature cession au compte 192 chapitre 040 pour 14076 euros

Après délibération, le Conseil municipal adopte à l'unanimité (19 Pour) les écritures comptables.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805353	Acceptation de la subvention FARDA – Rejointolement de la façade Ecole Marcel Pagnol
-------------------------------	---

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe.

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe, informe l'assemblée que la Commission permanente du Conseil Départemental lors de sa réunion du 10 juillet 2017 a décidé d'octroyer à la Commune une subvention de 3 285 euros au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole (FARDA) pour la remise en état du bâtiment scolaire – rejointolement de la façade Ecole Marcel Pagnol.

Madame Monique ZAJAC, Maire-adjointe, propose d'accepter cette subvention.

Après délibération, l'assemblée l'unanimité (19 Pour) accepte cette subvention départementale d'un montant de 3 285 euros.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805354	Avis – Arrêt du projet du Plan de déplacements Urbain
-------------------------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint :

- informe l'assemblée que le Conseil municipal doit donner son avis sur l'arrêt du Plan de Déplacements Urbain (PDU) émanant du SMT AG (Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle) ;
- rappelle à l'assemblée les documents relatifs au PDU étaient consultables par les élus au secrétariat de mairie.

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus.

Le SMT AG est en charge de la réalisation et la mise en œuvre du PDU sur le territoire.

Les enjeux du PDU sont :

- Mettre en cohérence entre aménagement du territoire et développement des transports collectifs ;
- Faciliter les échanges avec les territoires voisins ;
- Penser inter-modalité pour le transport des marchandises ;
- Conforter la pratique de la marche et du vélo ;
- Garantir un droit de mobilité pour tous ;
- Communiquer et simplifier l'information.

Les objectifs du PDU sont :

- Baisser de 8% les déplacements véhiculés pour les reporter sur les autres modes de déplacements ci-après ;

- Augmenter de 2,5% les déplacements en bus et cars ;
- Renforcer les déplacements cyclables de 5% ;
- Augmenter les transports ferroviaires de 0,5%.

Pour ce faire, cinq axes doivent permettre d'atteindre les objectifs du PDU :

- 1/ Articuler les politiques de transport et d'urbanisme pour faciliter les mobilités alternatives ;
- 2/ Favoriser de nouveaux usages de l'automobile complémentaires aux autres modes doux ;
- 3/ Valoriser la voie d'eau, le fer et l'inter-modalité pour le transport de marchandises ;
- 4/ Communiquer auprès des différents publics et accompagner les initiatives pour faciliter la mise en œuvre du PDU.
- 5/ Assurer un suivi des objectifs en vue d'une évaluation du PDU.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité (9 Pour, 10 Abstention(s)) émet un avis favorable.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805355	Projet d'implantation d'antennes relais par la Société Orange
-------------------------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, informe l'assemblée que la commune a été contactée par la Société Axians, mandatée par l'opérateur Orange dans le cadre du déploiement de son réseau de radiotéléphonie mobile. A ce titre, un lieu d'implantation de site de télécommunication est recherché pour réaliser un réseau de qualité.

De nombreux abonnés ont communiqué à Orange leurs attentes au niveau de la qualité du réseau sur le territoire de Calonne-sur-la-Lys.

La Société Axians, après étude, propose d'implanter un site de télécommunication à l'église de Calonne-sur-la-Lys et précise que ce projet a été validé en instance de concertation auprès des Architectes et Bâtiments de France. Les précautions nécessaires pour préserver l'environnement sont systématiquement mises en œuvre par Orange qui travaille en étroite collaboration avec les administrations dans un souci d'intégration du site (DDTM, DREAL, SDAP).

Cette implantation est soumise également à une demande d'autorisation d'installer une antenne relais auprès de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Cette agence s'assure du respect des limites d'exposition du public aux ondes, contrôle l'utilisation des fréquences et assure une bonne cohabitation de leurs usages par l'ensemble des utilisateurs.

Après concertation, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 Pour) :

- accepte l'implantation d'un site de télécommunication Orange à l'église ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette implantation.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

DELIBERATION 201805356	Projet Gazpar (Télérelève des compteurs Gaz) - Convention
-------------------------------	--

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier LEGRAND, Maire-Adjoint.

Monsieur Didier LEGRAND, Maire-adjoint, précise à l'assemblée :

- qu'une convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur entre GDF (Gaz Réseau Distribution de France) et la Commune de Calonne-sur-la-Lys a été signée le 22 avril 2015 par Monsieur Gilles MOUQUET, Maire. Cette implantation serait réalisée à l'église ;
- que le projet Compteurs communicants Gaz a pour objet le remplacement de compteurs actuellement relevés de manière semestrielle par GRDF. Le déploiement de Gazpar, le compteur communicant gaz de GRDF, se tiendra à partir de 2016 pour 4 zones pilotes, puis progressivement partout en France entre 2017 et 2022. L'objectif est de faire bénéficier aux

clients de GRDF d'un relevé automatique à distance et quotidien de leur consommation de gaz naturel ;

- que la municipalité a la possibilité de dénoncer cette convention par un écrit en expliquant le motif éventuel de refus.

Après concertation, le Conseil municipal, à l'unanimité (19 Pour) :

- accepte cette implantation à l'église sous réserve de ne pas perturber le réseau de radiotéléphonie ORANGE ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'installation et l'hébergement.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution et de la transmission de la présente délibération.

Après un dernier tour de table, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à vingt heures trente minutes.